



Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Un Belvédère Métropolitain  
Aménagement des terrains LECLAIRE à CLICHY-SOUS-BOIS (93) dans le cadre du concours "Inventer la Métropole"

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NEXITY IR PORGRAMMES GRAND PARIS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Stéphanie POUJET, directrice de programmes

RCS / SIRET

8 2 4 3 5 0 7 6 3 0 0 0 1 0

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a) .....	Surface de plancher : 13 705 m <sup>2</sup>
IOTA 2.1.5.0 (D) .....	Gestion des eaux pluviales (3,89 ha)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de 227 logements, une crèche et aménagement des abords, sur 1,69 ha environ :

- Démontage de l'ancien conservatoire municipal (construction modulaire).
- Construction d'un immeuble en structure béton de 131 logements, constitué de 5 plots en quinconce de R+5 à R+7 reliés par un socle en RDC accueillant la crèche, reposant sur un parking souterrain dimensionné pour les futurs habitants et pour les employés du Centre Administratif et Technique (CAT)
- Construction de 3 immeubles en structure bois totalisant 96 logements environ (trois "barrettes" en R+2/R+3)
- Requalification de la voie existante

Requalification d'un espace agricole non ouvert au public sur 2,18 ha environ à l'exception du cheminement bois, comprenant :

- 4 "folies" de 50 m<sup>2</sup> chacune dont une de 150 m<sup>2</sup> (serres de production maraîchère et lombricompostage), totalisant 300 m<sup>2</sup> d'emprise au sol (< 2,5 %)
- Aménagement d'un chemin non éclairé sur platelage (605 m<sup>2</sup> environ) et d'une allée (285 m<sup>2</sup> environ), pour canaliser le public
- Réouverture des prairies et amélioration des bosquets

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet répond aux objectifs de mixité programmatique, d'ambition environnementale et d'innovation de l'appel à projets "Inventons la Métropole". Ainsi ses objectifs sont :

- Connecter le site au centre-ville de Clichy-sous-Bois et au tramway T4 prolongé, en intégrant dans la réflexion l'aménagement par la Ville du cimetière des Prés ;
- Développer l'agriculture urbaine, avec le choix radical de ne pas urbaniser 57 % au sud du site, qui seront restitués à l'agriculture urbaine (pâturage, maraîchage) ;
- Construire un quartier mixte au nord, comprenant 227 logements (dont 90 logements sociaux) et un équipement de proximité (crèche d'environ 250 m<sup>2</sup>).
- Prendre en compte le risque géologique, en adaptant les formes bâties et les techniques de fondation et de construction à la qualité du sous-sol.
- Limiter la place de la voiture, en regroupant l'ensemble des stationnements dans les sous-sols du bâtiment édifié le long du chemin des postes et en les mutualisant.
- Mettre en œuvre des matériaux renouvelables, avec plus de 40 % des logements dans un immeuble en structure bois.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Démontage du conservatoire municipal (bâtiment modulaire)
- Maintien du Centre administratif et technique dans son emprise
- Stabilisation du sous-sol par injection
- Renforcement des réseaux secs et humides
- Requalification de la voie existante (la desserte du site ne nécessite pas la création de nouvelle voie)
- Aménagement des espaces publics des abords de bâtiments
- Construction des deux lots d'immeubles
- Requalification "agricole" de la friche, incluant
  - Débroussaillage des zones arbustives
  - Aménagement d'un chemin non éclairé en platelage au dessus de la prairie
  - Balisage lumineux du chemin existant en limite sud du site, le long du mur du centre EDF

L'aménagement du site sera réalisé en 2 phases :

- Saison 1 : aménagement du parc et construction des 5 plots en béton
- Saison 2 : intensification de l'activité agricole, construction des immeubles en bois

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Maintien de l'activité du Centre Administratif et Technique
- Déplacement des habitants et usagers du site, puisque le parking a son entrée sur le chemin des postes existants.
- Accès du site pour véhicules OM et pompiers
- Nombreux accès en modes doux disponibles vers le centre-ville et les équipements
- Chauffage de certains bâtiments par énergie de récupération
- Production agricole et distribution en circuit court.
- Entretien agricole des espaces verts (pâturage)
- Intégration d'une crèche en pied de bâtiment.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Permis de démolir

Autres procédures (pour mémoire)

- Déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 "gestion des eaux pluviales" pour un terrain de 1 à 20 ha)
- Mise en compatibilité du PLU de Clichy-sous-Bois, incluant une enquête publique

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre d'intervention .....	3,87 ha
Surface aménagée légèrement (espace agricole) .....	2,18 ha
Surface aménagée (constructions et abords) .....	1,69 ha
Surface de plancher .....	13 705 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin des Postes  
93390 Clichy-sous-Bois

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 3 2' 34 " 955 Lat. 4 8° 5 4' 5 9" 465

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 300 m au nord de la ZNIEFF 1 "Parc Charlotte Petit", à 300 m à l'est de la ZNIEFF 1 Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et Livry-Gargan et à 1 km au nord de la ZNIEFF 2 "Massif de l'Aulnoye, parc de Sevran et la Fosse Maussoin". Il est séparé de ces ZNIEFF par des secteurs urbanisés, dominés par l'habitat pavillonnaire. Cf. annexe 7.1
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 2 km à l'ouest de l'APB "Bois de Bernouille" Cf. annexe 7.1
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de la Seine-Saint-Denis (2012) : la RD370, située à plus de 275 m au sud du site de projet, supporte un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an et est concernée par une zone de dépassement de seuil de bruit jour/soir/nuit limitée à ses abords immédiats, dans laquelle le site n'est pas inclus. Aucune autre voie proche n'est concernée par le classement sonore.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est situé en dehors des enveloppes d'alerte des zones humides d'Ile-de-France.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est concerné par un périmètre de risques liés aux anciennes carrières (cf. annexe 8.1). Une première étude géotechnique a caractérisé l'état du sous-sol (cf. annexe 8.2) puis permis d'établir les principes de construction et de fondations de nature à assurer la sécurité des personnes et des biens par rapport au plan de repérage des carrières (cf. annexe 8.3) : - Sur la partie rose hachurée : injections / pieux ; - Sur la partie rose ++ : construction légère, inclusion.  Périmètre "R111-3" valant PPRN approuvé en 1986 et modifié en 1995.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après la fin d'exploitation des carrières, le site de projet a accueilli une décharge de 1955 à la fin des années 1970, puis durant deux décennies, des vidanges et dépôts sauvages. Les études menées en 2004 ont montré des teneurs modérées en HCT, HAP et PCB, et des anomalies en métaux (Hg & Pb). NEXITY-FEREA s'engage à compléter les investigations et à élaborer un plan de gestion. Cf. annexe 9
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le SIGEX, le site de projet appartient à la ZRE de la nappe de l'Albien (03001) Le projet ne prévoit aucune exploitation de cette nappe, autre que celle induite par son raccordement au réseau AEP collectif et les prélèvements autorisés au SEDIF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est situé à 300 m au nord du site inscrit "Mairie de Clichy-sous-Bois et son parc".
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est situé entre plusieurs noyaux de la ZPS "Sites de la Seine-Saint-Denis" (directive "Oiseaux"), 615 m à l'est du plus proche (forêt de Bondy). Cf. annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera alimenté par le réseau AEP collectif du SEDIF, pour couvrir les besoins domestiques des occupants des futurs logements et les besoins agricoles.  Un système de récupération des eaux de pluies sera installé pour participer à l'arrosage des serres maraîchères (cf. annexe 11.1).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux issus du creusement des sous-sols (parkings enterrés).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux nécessaires à la confortation du sous-sol de la zone bâtie. Matériaux de construction nécessaires à la construction des bâtiments et à l'aménagement des abords.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet comporte une friche herbacée, des fourrés arbustifs et des boisements de l'ormie rudérale. La friche herbacée présente un potentiel d'accueil significatif pour les orthoptères protégés (Mante religieuse, Conocéphale gracieux). En outre, les fourrés et boisements ont une bonne capacité d'accueil pour les oiseaux protégés. Enfin, le site de projet est proche d'un corridor arboré à restaurer du SRCE. Il participe aux continuités écologiques entre le massif de l'Aulnoye et la fosse Maussoin, du fait de sa situation en coteau et de ses habitats naturels...
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	... Son aménagement a donc été conçu pour éviter tout risque d'incidences sur les échanges entre les différents noyaux du site Natura 2000, notamment sur les déplacements de la Bondrée apivore et du Pic mar.  En conséquence : - les constructions s'implantent au nord du site, sur un espace déjà artificialisé à 63 % (conservatoire municipale et parkings). - la friche herbacée sera restaurée en prairie pâturée extensive et le boisement densifié localement après suppression de la flore invasive (Robinier, Ailante...)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est actuellement occupée : - par des espaces artificialisés (bâtiments modulaires et parkings) sur 1,06 ha - par des milieux semi naturels (friche herbacée, fourrés arbustifs et boisement rudéral) sur 2,81 ha. L'aménagement partiel des terrains Leclair entrainera la consommation de 0,63 ha d'espaces semi-naturels.  Cf. annexe 10
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est situé à plus de 250 m de la RN370 qui supporte un risque lié au transport de matières dangereuses.  source : DDRM
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est situé dans un périmètre de risque lié aux anciennes carrières (périmètre "R111-3") et en secteur d'aléa faible à moyen pour le retrait-gonflement des argiles (sources : arrêté préfectoral et BRGM infoterre). En conséquence, les constructions sont implantées sur la seule partie nord du site, où la stabilité du sous sol est meilleure, et des principes de fondation adaptés ont été définis.  Cf. annexes 8.1 et 8.2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements des habitants des 230 (environ) nouveaux logements pourront engendrer une augmentation modérée du trafic. Cette augmentation de trafic devrait être de l'ordre de 100 véhicules par jour sur la RD370 à comparer aux 13 026 actuels, soit moins de 1 %.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Hormis la RD370 à 275 m du site, aucune voie proche n'est concerné par le classement sonore des infrastructures de transport terrestre.  Le fonctionnement du site pourra provoquer des bruit de voisinage normaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des abords des futurs immeubles de logements inclura la mise en place d'un éclairage extérieur. Cet éclairage n'augmentera pas la pollution lumineuse due au CTM et aux équipements publics actuels et à l'urbanisation préexistante aux abords . En particulier, la partie sud du site ne sera pas éclairée, hormis un éventuel balisage lumineux du chemin existant en limite sud. Cf. annexe 11.1
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gestion aérienne et gravitaire des eaux pluviales (noues) avec rejet au réseau avec un débit contrôlé de 10 l/s/ha, l'infiltration superficielle et l'injection profonde étant proscrite par le règlement départemental d'assainissement. L'épuration des eaux de ruissellement des parkings est assurée par leur circulation lente dans les espaces de rétention aériens et végétalisés. Gestion des eaux usées par raccordement aux réseaux collectifs environnant. Cf. annexe 11.1
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement des logements produira des déchets ménagers, notamment des déchets fermentescibles. Les déchets seront stockés sur site dans les locaux OM / en BAV (à déterminer avec la collectivité), puis collectés et traités par la collectivité. Gestion des biodéchets (agricole, cantine et ménagers) par compostage de proximité.  Cf. annexe 11.2



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La frange sud-est du site de projet est située dans le périmètre de protection de la mairie de Clichy-sous-Bois (Monument Historique Inscrit). Les aménagements lourds envisagés, cantonnés à la partie nord du site, ne toucheront pas ce périmètre. L'aménagement du chemin au sud ne sera pas visible depuis le monument historique. Le projet n'est situé ni à proximité d'un site classé, ni dans un site inscrit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est majoritairement occupée par des milieux semi-naturels, sans usage agricole, forestier ou récréatif. La partie nord du site accueille le conservatoire municipal dont le déménagement dans de nouveaux locaux en centre-ville est programmé, et des parkings. Le CAT maintient son activité sur place.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet développé sur le terrain LECLAIRE a choisi de concentrer les constructions sur la petite moitié (44 %) nord du site déjà artificialisée et avec un risque de mouvement de terrain plus maîtrisable. Il évite ainsi 78 % des espaces non urbanisés du site. Les principes de fondation définis permettront d'assurer la stabilité des constructions.

NEXITY-FEREAL s'engage à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des terres polluées, et, au vu des occupations envisagées (crèche) une EQRS et une ARR le cas échéant.

Dans la grande moitié (56 %) sud du site :

- La densification des boisements existants au sud favorisera les déplacements des oiseaux forestiers entre les noyaux boisés du site Natura 2000 ;
- La restauration des prairies et leur entretien par pâturage favorisera les orthoptères protégés susceptibles d'être présents ;
- Seul un balisage lumineux adapté du chemin existant sera installé.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet "Un Belvédère Métropolitain" devrait être dispensé d'étude d'impact : la conception du projet et la mise en œuvre des mesures auxquelles NEXITY-FEREAL s'engage d'ores et déjà permettront de maîtriser les impacts environnementaux potentiels du projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7. Contexte écologique du projet - Annexe 8. Gestion du risque de mouvement de terrain - Annexe 9. Pollution des sols - Annexe 10. Périmètre d'intervention et existant - Annexe 11. Extraits de la réponse au concours « Inventer la Métropole »

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le,

28.01.2020

Signature

*POUCET Stéphanie*

**NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS**

SAS au capital de 7 000 000,00 Euros

~~Siège Social : 25 allée Vauban - CS 50000~~

~~59562 LA MADELEINE Cedex~~

Bureaux : 19, rue de Vienne - TSA 60030

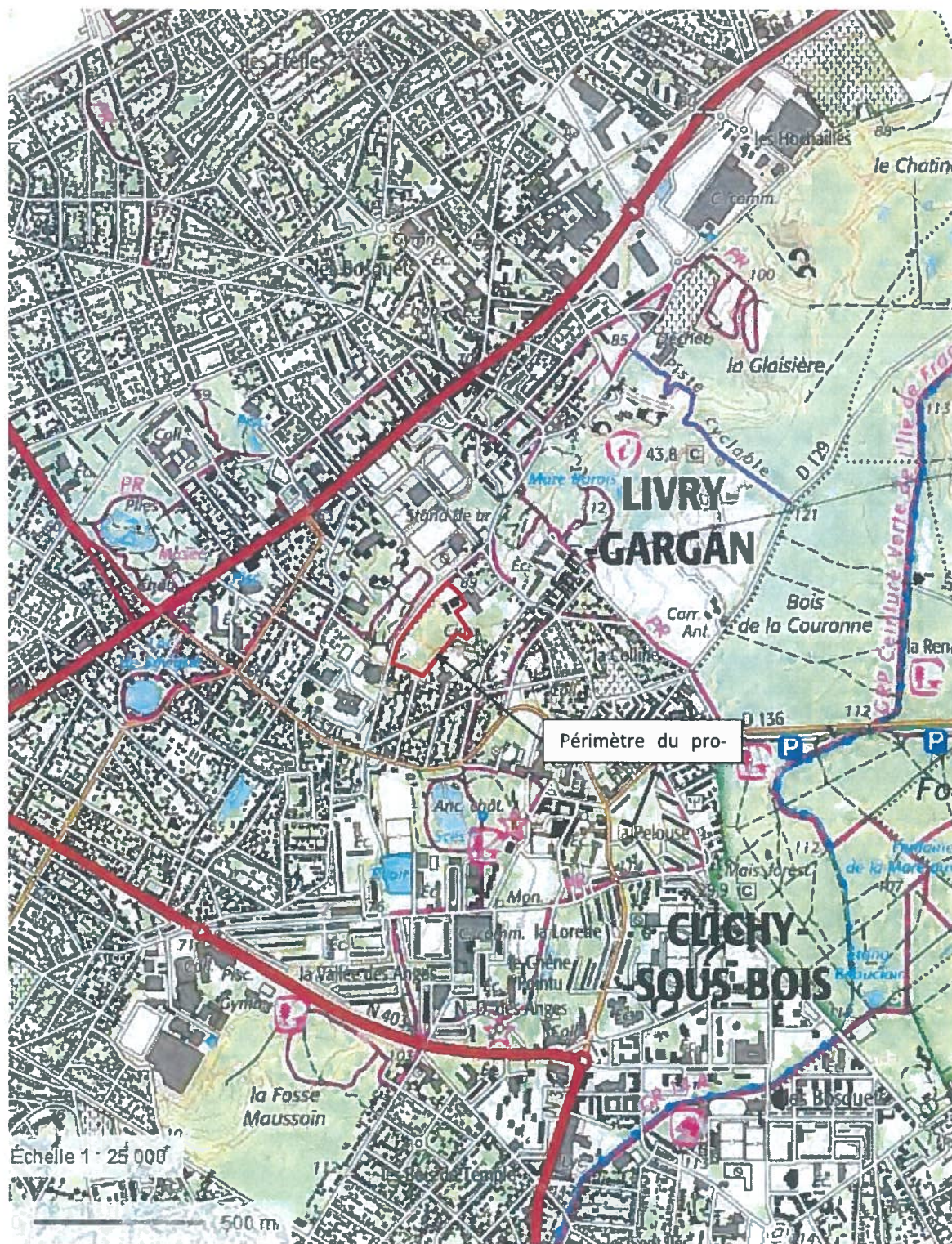
75801 PARIS Cedex 08

Tél. : 01 85 55 10 00

R.C.S Lille Métropole 824 360 763



## Annexe 2. Plan de situation (1/25 000)



Source : Geoportail IGN

### Annexe 3. Photographies de la zone d'implantation



Plan de localisation des photographies

### Annexe 3.1. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



Photo 1. Parking du CTA avec le site en arrière-plan (photo TVK)



Photo 2. Parking du conservatoire municipal (photo URBAN-ECO<sup>®</sup>)



Photo 3. Une friche se développe sur la partie sud du site (photo URBAN-ECO<sup>SCAP</sup>)



Photo 4. La clairière au centre du site sera restaurée (photo URBAN-ECO<sup>SCAP</sup>)



### Annexe 3.2. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain



Photo 5. Vue du site depuis la toiture du Centre administratif et technique (TVK).

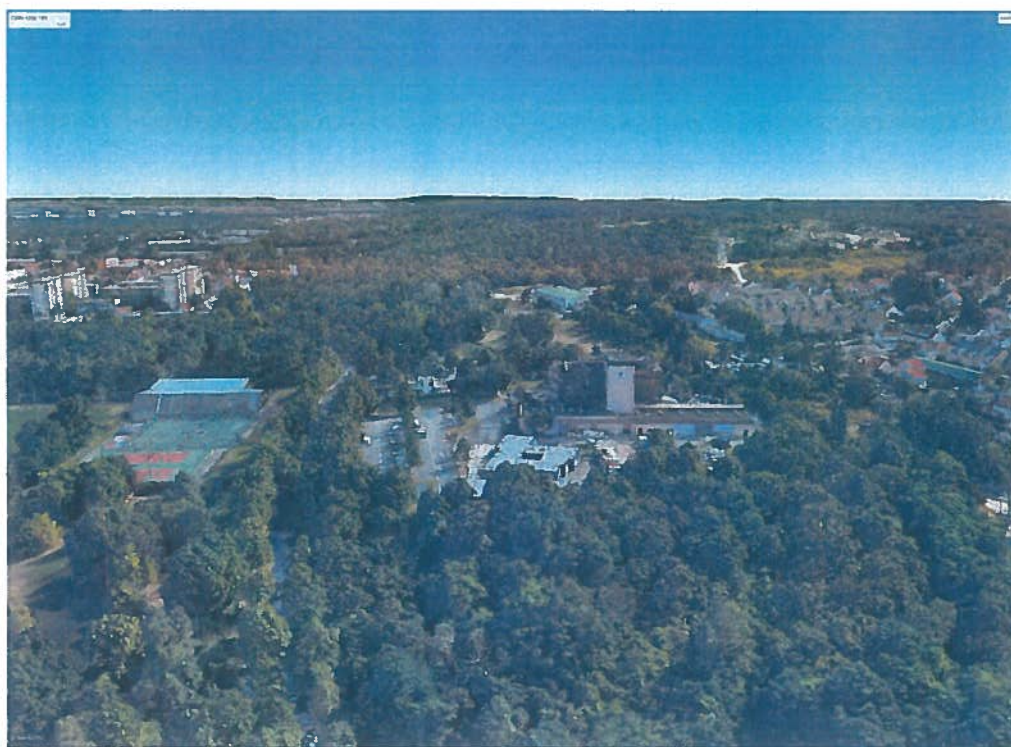


Photo 6. Photographie aérienne oblique du site depuis l'ouest (Google Earth).

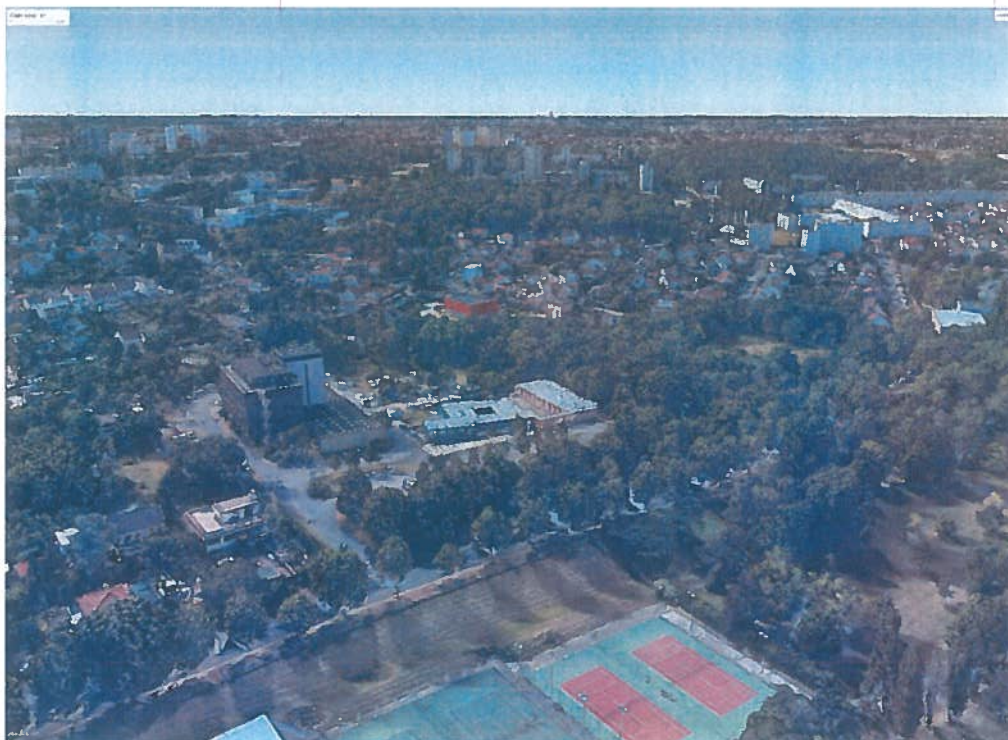
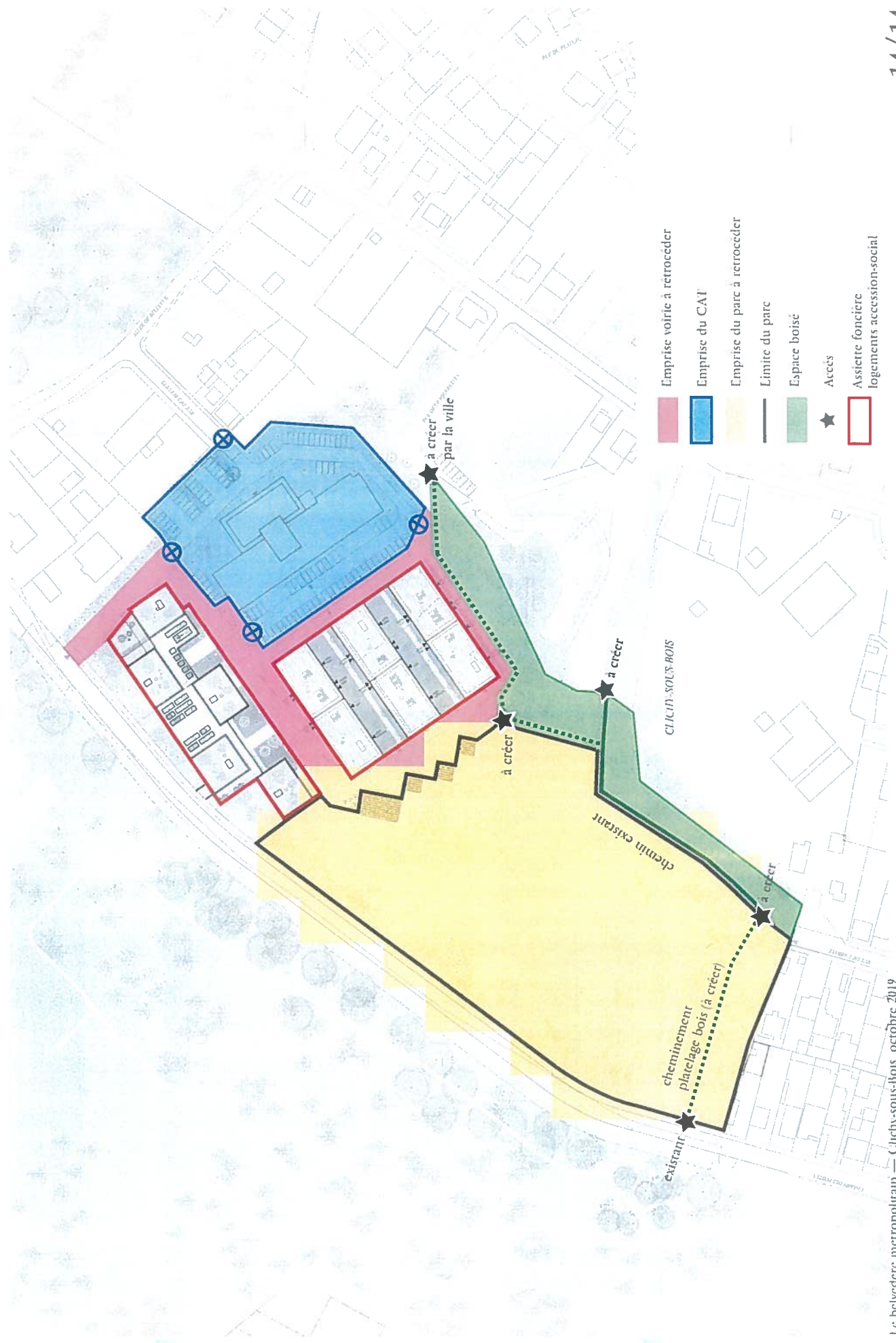


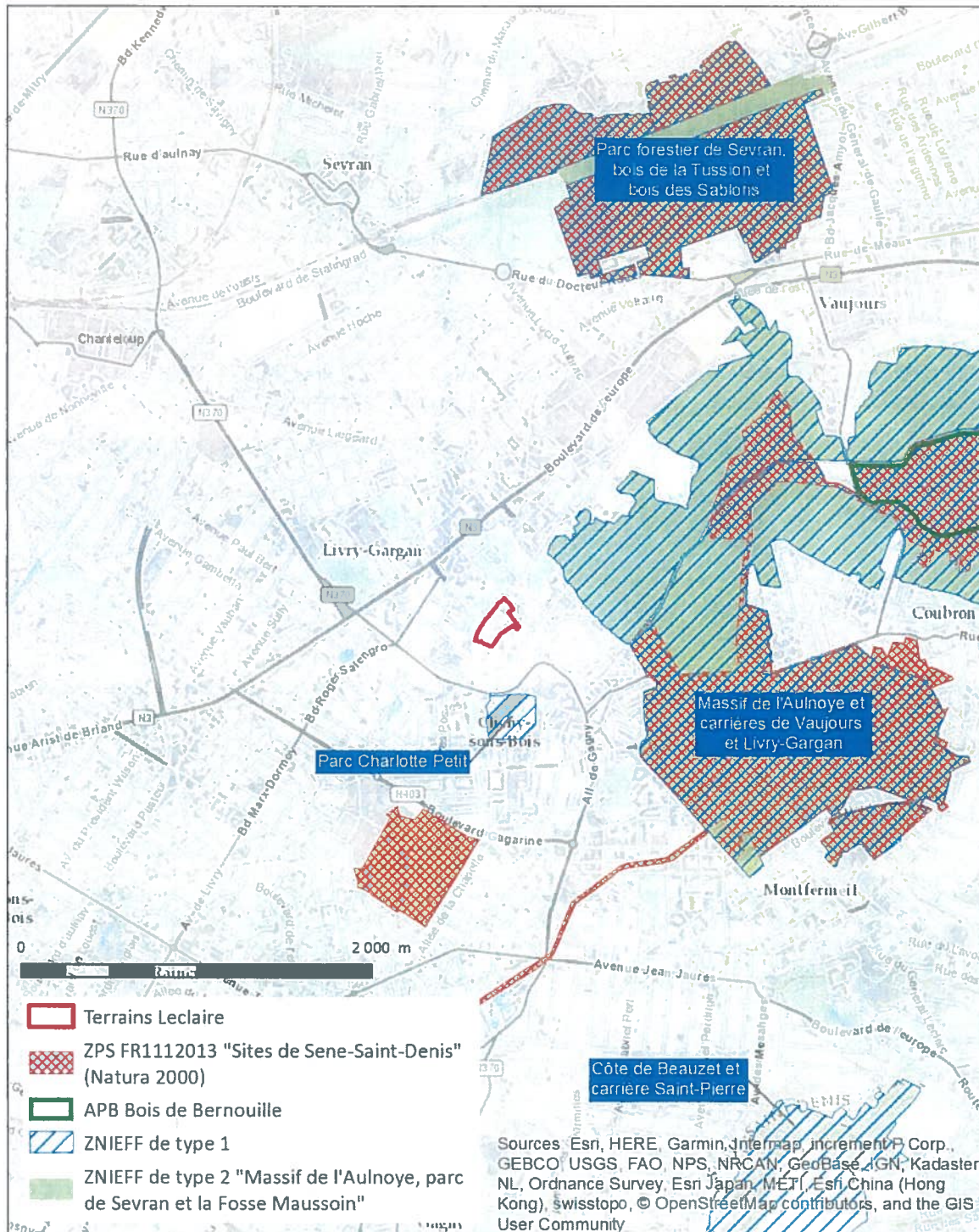
Photo 7. Photographie aérienne oblique du site depuis le nord-est (Google Earth).

# Schéma accessibilité - domanialité



## Annexe 4.2. Plan de paysage (octobre 2019)

### Annexe 7.1. Localisation du projet et des zonages officiels d'inventaire et de protection milieu naturel



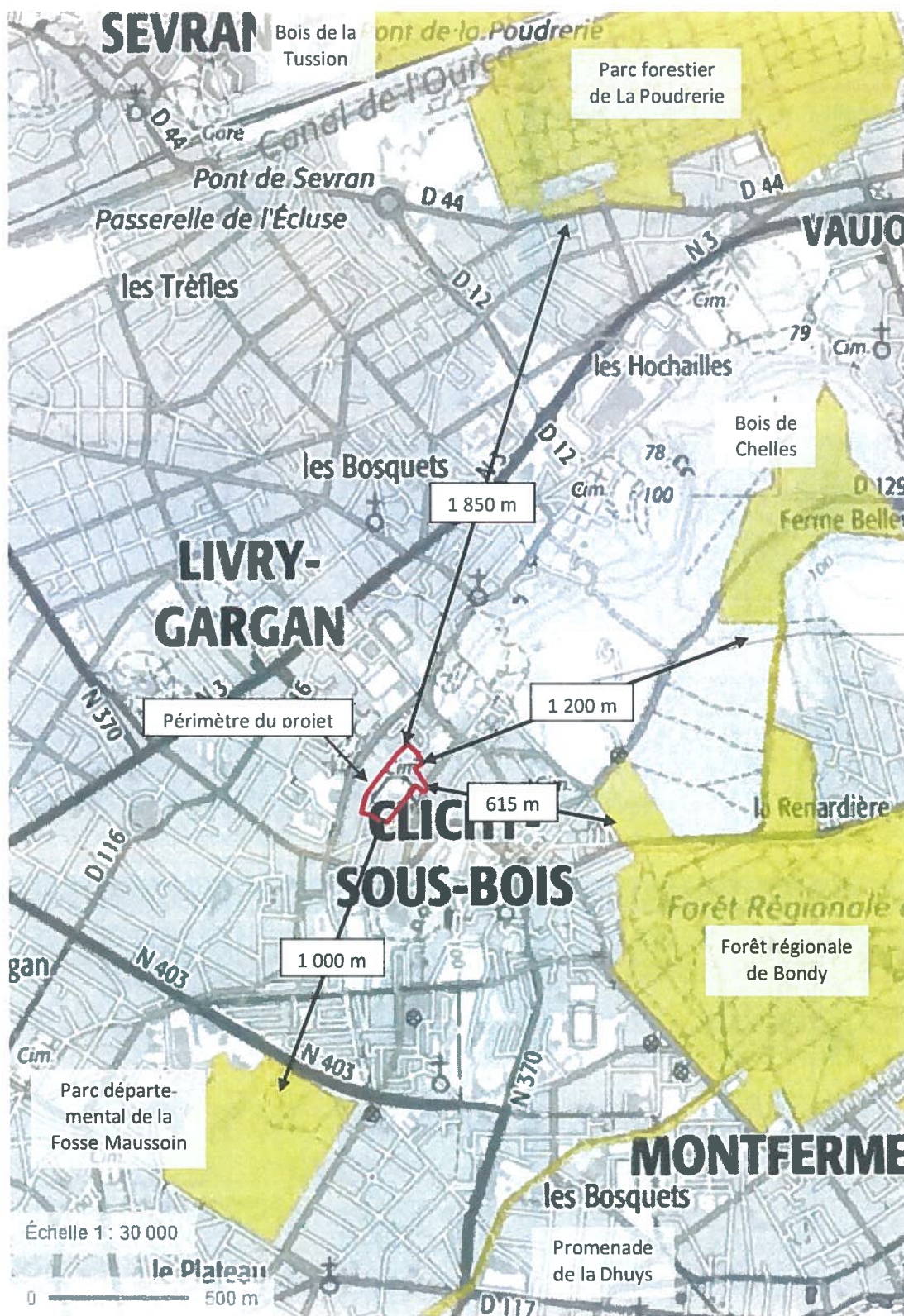
DEMANDE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS LECLAIR - ANNEXE 7.1 - 18/11/2019

## Annexe 7. Contexte écologique

---

## Autres annexes

**Annexe 6. Plan de situation du projet par rapport au site Natura 2000 proche**



Source : Geoportail IGN

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS - AMI N°5 - V3 - 18/11/2019



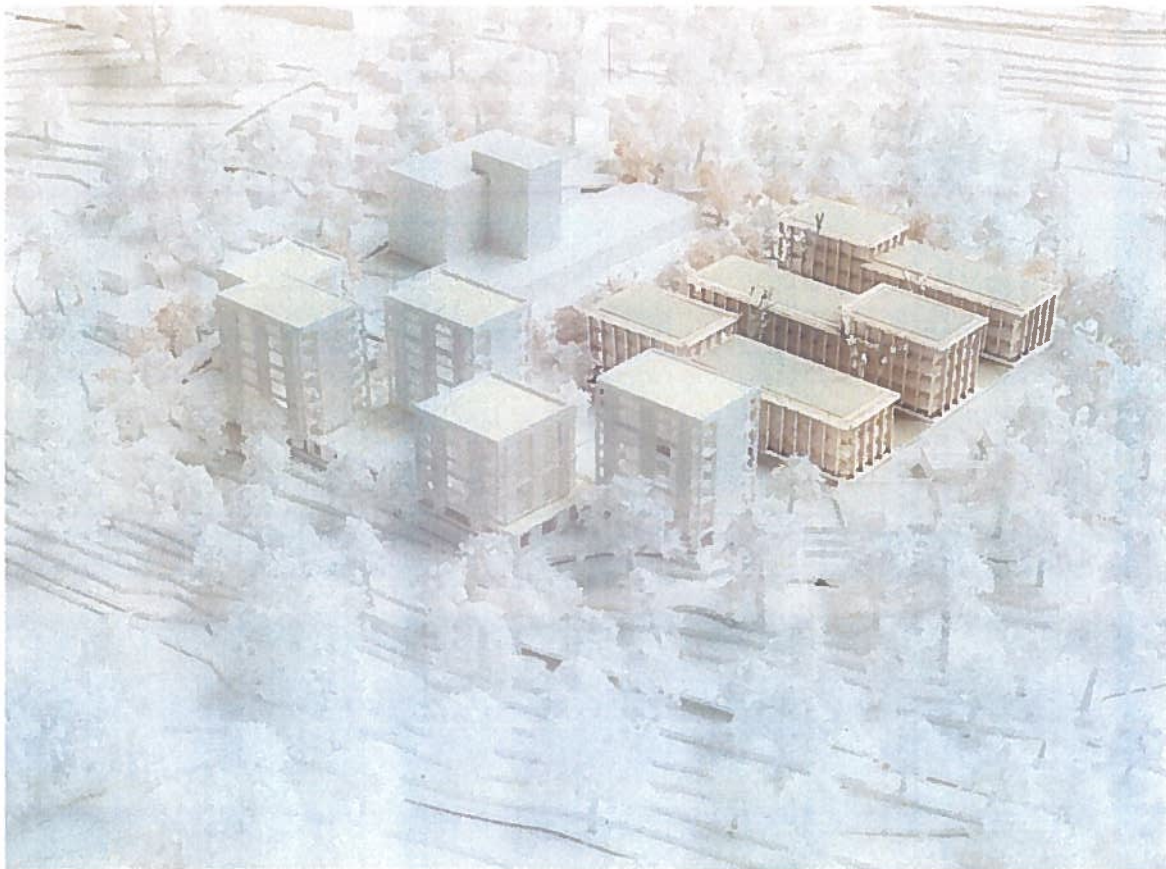
## Annexe 5. Plan des abords du projet (1/6 000)



\* CTA : Centre Technique et Administratif

Source : Géoportail IGN

### Annexe 4.5. Volumétrie des bâtiments



Source : atelier TVK, architectes